

Lyon, le 27 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Casque pour les enfants de moins de 12 ans – produits du bâtiment Même alerte de la CAPEB Rhône : le marquage CE peut être un... simple marquage chinois

Perçu comme un critère de qualité et de respect des normes pour la majorité des consommateurs comme des professionnels, le **marquage CE**, apposé par le fabricant sur son produit, est la preuve que ce produit :

- a été reconnu conforme aux exigences essentielles de la Directive européenne relative à la classe de produits en question,
- respecte les règles générales de sécurité et de santé

Visible sur bon nombre de produits, il peut s'agir pour autant du...sigle China Export créé à dessein pour tromper l'acheteur.

Marquage Conformité Européenne



≠

Sigle China Export



Les conseils de la CAPEB Rhône pour s'en prémunir :

- De façon générale, **rechercher la norme NF** qui est simultanément une certification et une marque et non un simple marquage. Les produits bénéficiant de la marque NF sont toujours soumis à des essais rigoureux et contrôlés régulièrement par un organisme indépendant.
Elle peut apparaître aux côtés d'une norme EN produite par le Comité européen de normalisation
Par exemple, une norme européenne **EN XXXXX** sera intégrée dans la collection **AFNOR** (l'organisme français de normalisation) et diffusée en France sous la référence **NF EN XXXXX**.
- Être vigilant sur la forme du marquage où les 2 lettres doivent être espacées pour s'inscrire dans un cercle comme ci-dessous :



Le sigle China Export n'a donc aucune valeur, ne garantit en rien la qualité d'un produit et signale juste qu'il est fabriqué en Chine.

En France, tous les secteurs sont concernés et notamment des produits exigeant un niveau de sécurité supérieur et aussi divers que :

- matériel de plomberie, d'électricité, de menuiserie, outillage...
- jouets,
- dispositifs médicaux
- équipements de protection individuelle (EPI)...

que l'on trouvera indifféremment en Grandes et Moyennes Surfaces, Grandes Surfaces Spécialisées, Grandes Surfaces de Bricolage, petits commerces...

La CAPEB Rhône rappelle ainsi d'être tout particulièrement vigilants avec les casques pour enfants.



*

Produits concernés par marquage CE :

<http://www.entreprises.gouv.fr/libre-circulation-marchandises/marquage-CE>

www.capeb-rhone.fr
Facebook : Capeb Rhone
Twitter : @CAPEBRhone

Contact presse : Dépêches
Jennifer Baudet – Florence le Berre
Tél : 04 37 49 02 01
E-mail : depeches@depeches.fr